

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 janvier 2011
(convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX METROPOLE 3.0 - Appel à projets « Petits fonciers pour grands Projets » - Décision - Désignation - Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la démarche prospective Bordeaux Métropole 3.0, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite initier par le biais d'appel à projets et à idées une dynamique de recueil, d'appui et de valorisation de petits projets innovants.

Par ailleurs, la Communauté urbaine a lancé au mois de Juin 2010 une vaste réflexion sur le renouvellement de la stratégie foncière communautaire permettant le lancement de démarches globales de valorisation d'immeubles communautaires , bâtis ou non bâtis, ne présentant a priori plus d'utilité.

Cadre de la démarche

Aujourd'hui, il s'agit de finaliser un appel à projets portant sur le domaine de la nouvelle production urbaine, « Petits fonciers pour grands Projets ».

La Communauté urbaine de Bordeaux possède, parfois depuis de nombreuses années, de petites emprises foncières, résidus d'anciennes opérations d'aménagement trop petites ou trop contraintes pour être intégrées dans un projet urbain. Ces délaissés fonciers se muent rapidement en friches ou en dents creuses et ne contribuent pas à la qualité urbaine des espaces connexes. Un important travail d'inventaire a été mené par la direction de l'Action Foncière afin de faire ressortir un certain nombre de terrains, inférieur à 1000 m², sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine. Il s'agit donc de biens immobiliers non bâtis mais conservant un enjeu communautaire et pouvant faire l'objet d'un appel à projets conformément au règlement interne proposé dans la délibération N°2010/0445 de Juin 2010.

Une liste élargie de dizaines de terrains a été proposée aux différentes communes au mois de juin 2010 (courrier de la direction de l'action foncière daté du 18 juin 2010), afin d'autoriser l'inscription des terrains à l'appel à projets. Au total, cinq terrains ne présentant pas d'utilité ou d'enjeux immédiats pour les communes ont été retenus et proposés aux candidats, sur les communes de Floirac (2 terrains), Ambarès et Lagrave, Mérignac et Pessac.

En collaboration avec les communes, l'objectif de l'appel à projets est donc de faire émerger une programmation originale sur ces fonciers afin d'en faire de véritables petits morceaux de ville. Le document technique présentant le descriptif des cinq terrains est annexé au rapport (Annexe n°1).

Objectif de l'appel à projets

Il s'adresse à des équipes composées d'un maître d'ouvrage (particuliers, associations, entreprises, etc.), garant financier de la réalisation et d'un groupe technique représenté par un maître d'œuvre, pouvant apporter des garanties de son savoir-faire.

Les équipes devront imaginer une nouvelle destination pour ces terrains et donc proposer une programmation originale (local ou projet d'association, jardin partagé, habitat, petit commerce, atelier, bureau, etc.). Cette programmation devra présenter une bonne qualité architecturale, urbaine et environnementale. Elle devra bien sûr être en conformité avec les objectifs de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de la commune en matière d'urbanisme et d'aménagement. Les projets présentant un fort intérêt général seront privilégiés, à la fois pour notre établissement public et pour les communes. Les équipes devront en outre apporter la preuve de la solidité technique de leur proposition ainsi que leur capacité à la financer. Ces demandes sont explicitées dans le règlement ci-joint (Annexe n°2).

Organisation de l'appel à projets

La diffusion de l'appel à projets auprès du grand public a été réalisé via le quotidien Sud Ouest (tiré à part Bordeaux Métropole 3.0 le 1^{er} juillet 2010, annonce presse, communiqué de presse), le site internet de la Communauté urbaine et les différents documents de communication réalisés sur la démarche Bordeaux Métropole 3.0. Une diffusion vers un public spécialisé "maître d'oeuvre" a été également faite dans le cadre d'un e-mailing présentant le dispositif (associations architecture et urbanisme, universités, Ordre régional des architectes...).

Les propositions des candidats seront examinées par un jury composé des maires des différentes communes ayant reçu des projets (ou de leur représentant) et de professionnels de l'urbanisme et de la ville (ingénieurs, chercheurs, architectes, etc.) sous la présidence d'un élu de la Communauté urbaine de Bordeaux (Annexe n°3).

Préalablement, une commission technique (ou comité d'experts), composée de techniciens de la Communauté urbaine de Bordeaux et des représentants des services techniques des communes impactées, préparera les travaux du jury, et notamment les moyens d'actions de la Communauté urbaine pour aider à la réalisation du projet lauréat.

La Communauté urbaine de Bordeaux contribuera à la réalisation des projets lauréats :

- en étudiant exceptionnellement d'éventuelles modifications réglementaires mineures suggérées par les candidats pour faciliter le projet ;
- en mettant à disposition les terrains sous une forme juridique ad hoc.

Eléments de calendrier

27 janvier 2011 : Commission technique « CUB - Communes » préalable aux travaux du jury ;

8 février 2011 : Jury ;

Début mars : Désignation officielle et remise de prix au lauréat.

Dans le cas où la ou les propositions des lauréats trouveraient un écho positif auprès des communes et un souhait de réalisation de la part de la Communauté urbaine de Bordeaux, une seconde délibération après le résultat de l'appel à projet au printemps 2011 permettra la mise en œuvre effective du prix.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération N°2010/0445 relative au renouvellement de la stratégie foncière communautaire

VU le résultat des opérations électorales de désignation de l'élu communautaire en charge de présider le jury

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

En raison de l'impact potentiels des projets sur des « délaissés fonciers », afin d'assurer la prise en compte des intérêts de la Communauté urbaine et des communes impactées, et leurs valorisations futures dans la démarche Bordeaux Métropole 3.0 (site Internet, présentation publique, etc.), il convient de valider la procédure d'appel à projets et de jury.

DECIDE

Article 1 :

Le conseil de Communauté valide le principe d'un appel à projets sur des « délaissés fonciers » appartenant à la Communauté Urbaine

Article 2 :

Le conseil de Communauté approuve le contenu du règlement de l'appel à projets « Petits fonciers pour grands Projets »

Article 3 :

Le conseil de Communauté approuve la composition du jury qui sera présidé par Madame BOST.

Article 4 :

Madame BOST est autorisée à organiser les travaux du jury constitué à cet effet, afin de désigner le ou les lauréats de l'appel à projets, à proposer une modalité de contribution de la Communauté urbaine de Bordeaux et à signer tout document nécessaire à la finalisation de l'appel à projets et à la désignation des lauréats

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignation effectuée.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 FÉVRIER 2011

PUBLIÉ LE : ?

M. CHRISTINE BOST

